

Urgence – Secourisme
Action Sociale
Santé – Autonomie
+ Formation
Action Internationale



**DOSSIER ADMINISTRATIF
MEDICAL ET FINANCIER
IFSI
2019-2020**

DOCUMENTS A FOURNIR

DOSSIER ADMINISTRATIF

- Photocopie recto verso de la carte d'identité ou du passeport ou carte de séjour en cours de validité
- Photocopie du livret de famille si vous avez des enfant(s) à charge
- 2 photos d'identité (1 à coller sur la « Fiche d'inscription » + 1 avec Nom et Prénom au verso)
- Photocopie de votre carte vitale
- Photocopie récente de votre attestation des droits à l'assurance maladie
- 10 timbres au tarif en vigueur (20 gr.)
- Attestation d'assurance Responsabilité Civile (disponible avec votre assurance habitation)
- Attestation d'assurance Risques professionnels pour les stages des étudiants

Ces documents doivent être nominatifs. – Les attestations d'assurance scolaire ne sont pas valables.

- Photocopie du permis de conduire Je n'ai pas le permis de conduire
- Photocopie d'assurance véhicule Je n'ai pas de véhicule
- Attestation sur l'honneur indiquant que vous possédez suffisamment de points sur votre permis pour conduire.

- Photocopie des justificatifs de diplômes antérieurs et certificat de scolarité pour l'année 2018-2019 si vous avez été inscrit(e) dans un établissement en formation initiale ou en classe préparatoire
- Pour les étudiants demandeurs d'emploi un avis de situation délivrée par Pôle Emploi datant de moins de 1 mois (document disponible sur votre espace personnel Pôle Emploi)
- Pour les étudiants financés par leur employeur ou un organisme de formation, une attestation de prise en charge du coût de la formation
- Fiche d'inscription dûment remplie et signée
- Attestation CVEC (Contribution de Vie Étudiante et de Campus)



Inscription à l'Université de Bourgogne/ CVEC

- Pour les étudiant en formation initiale : vous devez vous acquitter du paiement de 90 euros pour la CVEC et vous inscrire par voie électronique à l'Université de Bourgogne,
- ⇒ Pour les étudiants boursiers si vous n'avez pas d'attestation d'attribution de bourse, vous devez avancer 90€ qui vous seront remboursés, dès votre notification de bourse transmise au service gestionnaire du CROUS.
- Les demandeurs d'emploi, les inscrits en formation continue et les étudiants en situation de réfugié, sont exonérés du paiement de la CVEC mais doivent obtenir une attestation pour pouvoir s'inscrire par voie électronique à l'Université de Bourgogne.

<https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/>

DOSSIER MEDICAL

croix-rouge française
PARTOUT OÙ VOUS AVEZ BESOIN DE NOUS



Il doit être complet avant votre entrée en formation

- Certificat médical ci-joint, établi par un **médecin agréé par l'ARS**, attestant que vous ne présentez pas de contre-indication physique et/ou psychologique à l'exercice de la profession. **Ce certificat devra être fait tous les ans si votre formation est pluriannuelle.**

- Certificat médical de vaccinations** ci-joint conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France :
 - Antidiphtérique
 - Antitétanique
 - Antipoliomyélitique
 - Hépatite B

DOSSIER FINANCIER

- Un chèque d'inscription de 170 € pour les frais d'inscription 2019/2020 (pour les personnes qui ne bénéficient pas d'une prise en charge de leur formation par un employeur ou un OPCA).

- Un chèque de 250 € pour la formation donnant droit à l'Attestation de Formation aux Gestes de Secours et d'Urgence pour 1^{ère} année IFSI. (AFGSU)

- Un chèque de caution de 45 € pour le C.D.I. Ce chèque vous sera remis en fin d'année si les ouvrages empruntés ont été rendus non abîmés.

- Un chèque de 45 € couvrant l'achat du référentiel de formation et du matériel de formation, ainsi que l'inscription à la plateforme de « e-learning » DOKEOS mise en place par l'institut.

Remarque : Pour vous permettre d'accéder à la plateforme de « e-learning » mise en place par l'institut, votre adresse mail doit contenir vos **nom et prénom lisiblement écrits**. Si ce n'est pas le cas, veuillez créer une nouvelle adresse et noter celle-ci sur la fiche d'inscription.

Tous ces chèques sont à établir à l'ordre de « IRFSS FI-Quétingny ».

- Un R.I.B (paiement des indemnités de stage).

- Une photocopie de votre carte grise (paiement des indemnités kilométriques de stage)

Pour les étudiants hors formation initiale, qui financent eux-mêmes leur formation (hors prise en charge Conseil régional, employeur ou OPCA), les frais pédagogiques pour l'année 2019/2020 s'élèvent à 1 200,00 € payables par prélèvement automatique en 3 ou 10 fois.

L'échéancier de financement des formations, dans le cas d'un financement personnel, vous sera remis par la comptable-gestionnaire dans le courant du premier mois de formation. Si vous souhaitez échelonner les paiements, vous pourrez demander un rendez-vous auprès de notre agent comptable, Madame Hélène Franquelin (helene.franquelin@croix-rouge.fr).